Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1347 ET 828-52

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 13 décembre 2023, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1347, intitulé : **« Règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2024 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».**

- Règlement numéro 828-52, intitulé : **« Règlement modifiant le Règlement numéro 828 afin d'établir la tarification des services municipaux pour l'année 2024 ».**

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, le lundi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en communiquant avec le greffe au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 14 décembre 2023

(S) *Anne-Marie Piérard*

Me ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE